

Commune de **Dison**

Réf. 2018/15

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme S. Hasselt-Vinassa demeurant à 4830 Limbourg, rue Joseph Wauters 92.

Le terrain concerné est situé à 4821 Dison, rue Georges Hennemont n°3 et cadastré division 2 section B n°124/02 B pie.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (volume principal composé de deux niveaux francs et un faîte supérieur à 8.00 mètres, emploi d'un parement en briques de béton clivé, emploi d'un parement secondaire en crépi excédant 20 % de la surface du parement principal, volume secondaire (garage) non aligné à celui de la parcelle voisine (lot 11), hauteur de l'acrotère des volumes secondaires supérieure à 3.00 mètres par rapport au terrain remanié, construction de deux volumes secondaires et volume principal ne s'inscrit pas dans un rectangle dont le rapport façade/pignon est compris entre 1.2 et 2).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.96-97-98, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/05/2018 au 23/05/2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be